

LES **Brèves** **N° 4**
DE L'APC-SUD

.....

GALERIES DU COMMERCE

Il y a une trentaine d'années, le Conservatoire et la Haute École de musique ont été installés dans les anciennes Galeries du Commerce, menacées à l'époque de disparition.

À l'entrée Est du 3e étage figure encore la fonction première de ce bâtiment.

Cette inscription y figure-t-elle encore pour dire combien l'art est de nos jours — ou n'a jamais autant été — objet de commerce ?

Ou pour avertir ceux et celles qui pénètrent dans ce haut lieu de la culture que ce qui s'y joue n'est pas forcément une douce harmonie prête à réjouir les cœurs ?

Car force est de constater qu'aujourd'hui, si la musique habite avec bonheur ce lieu, un drôle de commerce s'y pratique, avec ses changements incessants de personnel après très peu d'années de bons et loyaux services, ainsi que ses mises au concours qui divisent les postes d'enseignement et n'offrent quasiment systématiquement que de petits pourcentages ne permettant pas de vivre décemment.

Quelques exemples assez parlants, voire criants :

Côté personnel administratif et technique, les statistiques montrent, sans ambiguïté ni ménagement, que depuis 2019, c'est la valse à mille temps qui s'y joue, avec un renouvellement effréné des effectifs, à en donner le tournis, au point de ne plus savoir si madame Unetelle remplace monsieur Untel, à moins que ce ne soit l'inverse, ou alors si le poste est vacant.

Cette situation péjore considérablement la bonne marche de l'administration et le suivi, par exemple, des dossiers RH et, dans certains cas, des salaires. Il y a aussi une perte de mémoire, peut-être intentionnelle... Qui assure aujourd'hui un suivi historique, même à moyen terme, des choses ?

Mais le manège continue de tourner, sans que personne n'y mette le holà.

Côté personnel enseignant et de recherche, c'est la multiplication des petits postes qui est de mise... et qui laisse les heureux·ses élu·es sur leur faim.

Peut-être dans un souci philanthropique visant à donner un peu (très peu) de travail — mais en tout cas beaucoup d'illusions — à de futur·es musicien·nes pauvres qui peinent à joindre les deux bouts ?

Ou pour favoriser le brassage intergénérationnel et culturel ?

À moins que ce ne soit pour éviter que ces nouveaux enseignant·es ne s'intègrent correctement dans l'institution et ne s'intéressent de trop près à tout ce petit et très triste commerce ?

Là, il faut bien l'avouer, les organes directeurs ont trouvé la bonne stratégie, ainsi qu'une complice à leur hauteur en la Fondation qui, comme à son habitude, ne prend pas ses responsabilités et baisse les stores.

Défendre le métier d'enseignant·e de musique et les salaires de ceux et celles qui donnent vie à l'Institution avec les élèves — et dont la qualité du travail est pourtant louée par le comité de Fondation ainsi que loin à la ronde — n'est manifestement ni une priorité ni une nécessité pour tout le monde.

Silence...

Que dire des tentatives répétées de mettre la main sur le Fonds de solidarité, créé en son temps pour venir en aide aux enseignant·es connaissant des problèmes de santé ou dont la retraite était maigrichonne, et dont le but servirait aujourd'hui à d'autres fins institutionnelles ?

Enseignant·es, restez vigilant·es !

Nous concluons ici ce petit billet sans oublier de mentionner les politiques qui se voilent la face et se bouchent les oreilles en se réfugiant derrière le statut de cette vénérable institution qui, chantent-ils·elles sirupeusement, les empêche d'intervenir, par cette question :

Quand est-ce que les personnes qui font l'Institution, c'est-à-dire les travailleurs et travailleuses qui sont en première ligne, auront droit à être reconnu·es à part entière comme les véritables acteur·trices professionnel·les ayant besoin de liberté pédagogique, de moyens pédagogiques et économiques (salaires et taux contractuels décents), de respect et de soutien de la part de la hiérarchie ?

Il serait bon de relire « Pot-Bouille » et « Au Bonheur des Dames » afin de comprendre que commerce et école ne peuvent fonctionner ensemble sous la seule direction pécuniaire...

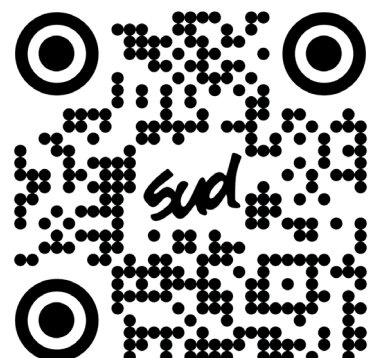
.....

POUR NOUS JOINDRE OU NOUS REJOINDRE

Des questions? Envie de rejoindre notre association? Envoyez un message sur notre adresse e-mail ci-dessous (PAS sur l'adresse professionnelle hemu-cl.ch!!!):

apc-hemu@sud-vd.ch

Plus d'informations sur :
www.sud-vd.ch



CHANGEMENT DE PARADIGME À LA CPCL ? ?

Nous avons tous et toutes reçu par courriel le plan de « modernisation » voulu par la Direction de la CPCL. Les enveloppes de vote sont aussi arrivées maintenant.

Tout d'abord, la santé financière de la caisse est très bonne. Il n'y a aucune raison de changer son régime. Cela fait plus de 20 ans que la CPCL a **des rendements supérieurs à 4 %**. La caisse dispose de **100 millions de francs pour financer des améliorations**. En fait, elle en a bien plus encore. La CPCL a les moyens et cet argent c'est le nôtre.

Le point fort de notre caisse ? Elle est une caisse en primauté de prestations. Cela signifie qu'il y a un engagement sur les conditions et le montant de nos retraites qui oblige la caisse **et également l'employeur**.

C'est vrai que ce plan est très bien présenté, chiffré et épicé, mais trop en faveur du changement, du passage de la primauté de prestations à la primauté de cotisations.

Ce plan contient les biais suivants :

1. Avec la primauté de prestation, les prestations sont assurées quoi qu'il en soit avec une participation obligatoire de l'employeur qui doit passer à la caisse si il y a danger sur les prestations.
2. Ce qui n'est pas le cas de la primauté de cotisations puisque lorsque les taux baissent dans le marché mondial ou suisse, le montant des cotisations baisse et aurons par conséquent moins d'épargne à la fin de notre carrière à moins que vous seul-es ne passiez à la caisse. **La primauté des cotisations introduit un principe d'insécurité au détriment des assuré-e-s et une soumission accrue aux marchés financiers. De plus, une bonne partie des « avantages » annoncés à cor et à cri correspond simplement à des obligations légales. Ajoutons que ces avantages sont financés par notre argent et donc par une hausse des cotisations qui devront être payées, si cette transformation passe, dès le premier franc.**

Les jeunes ne gagneront rien dans ce changement et, une fois passé le cap des quarante ans, on perd. Tirer des petits salaires, et notamment des femmes beaucoup plus de cotisations, a un coût évident. À la retraite quel sera le profit net pour les retraité-es de cette opération ? Les petites pensions que peuvent espérer les salarié-es modestes entraîneront **la perte de prestations et d'aides sociales** qui ne sont pas financées par nos cotisations.

Finalement, l'argument de la solidarité ne tient pas avec le passage à la primauté de cotisations. Ce système, au contraire, favorise l'individualisme puisque chacun-e ne paye que pour soi sans aide collective en cas de difficultés ou de petits pourcentages contractuels.

Aussi, à notre avis, ce plan est un miroir aux alouettes qu'il faut refuser en votant NON !

SE DÉFENDRE

« Se défendre » est un texte inédit de Michel Foucault

1. Evitons d'abord le problème ressassé du réformisme et de l'anti-réformisme. Nous n'avons pas à prendre en charge les institutions qui ont besoin d'être transformées. Nous avons à nous défendre tant et si bien que les institutions soient contraintes de se réformer. **L'initiative doit donc venir de nous, non pas sous forme de programme mais sous forme de mise en question et sous forme d'action.**

2. Ce n'est pas parce qu'il y a des lois, ce n'est pas parce que j'ai des droits que je suis habilité à me défendre ; **c'est dans la mesure où je me défends que mes droits existent et que la loi me respecte.** C'est donc avant tout la dynamique de la défense qui peut donner aux lois et aux droits une valeur pour nous indispensable. Le droit n'est rien s'il ne prend vie dans la défense qui le provoque ; et seule la défense donne, valablement, force à la loi.

3. Dans l'expression « Se défendre », le pronom réfléchi est capital. Il s'agit en effet d'inscrire la vie, l'existence, la subjectivité et la réalité même de l'individu dans la pratique du droit. Se défendre ne veut pas dire s'auto défendre. L'autodéfense, c'est vouloir se faire justice soi-même, c'est-à-dire s'identifier à une instance de pouvoir et prolonger de son propre chef leurs actions. **Se défendre, au contraire, c'est refuser de jouer le jeu des instances de pouvoir et se servir du droit pour limiter leurs actions.** Ainsi entendue, la défense a valeur absolue. Elle ne saurait être limitée ou désarmée par le fait que la situation était pire autrefois ou pourrait être meilleure plus tard. On ne se défend qu'au présent : l'inacceptable n'est pas relatif.

4. **Se défendre demande donc à la fois une activité, des instruments et une réflexion.** Une activité : il ne s'agit pas de prendre en charge la veuve et l'orphelin mais de faire en sorte que les volontés existantes de se défendre puissent venir au jour. De la réflexion : se défendre est un travail qui demande analyse pratique et théorique. Il lui faut en effet la connaissance d'une réalité souvent complexe qu'aucun volontarisme ne peut dissoudre. Il lui faut ensuite un retour sur les actions entreprises, une mémoire qui les conserve, une information qui les communique et un point de vue qui les mettent en relation avec d'autres. Nous laisserons bien sûr à d'autres le soin de dénoncer les « intellectuels ». Des instruments : on ne va pas les trouver tout faits dans les lois, les droits et les institutions existantes mais dans une utilisation de ces données que la dynamique de la défense rendra novatrice.

Michel Foucault

